

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTÉ-CLOTILDE-DE-HORTON TENUE À LA SALLE MARLÈNE-LANGLOIS, LE MARDI
8 JUILLET 2025 À 19 H.**

À laquelle sont présents :

Madame Julie Ricard, mairesse
Madame Marlène Langlois, conseillère siège no.2
Madame Sarah Lamontagne, conseillère siège no.3
Monsieur Richard Gélinas, conseiller siège no.4
Madame Mélanie Guenet, conseillère siège no.5

Sont absents :

Monsieur Patrice Pinard, conseiller siège no.1
Monsieur Manuel Bournival, conseiller siège no.6

Secrétaire d'assemblée :

Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et greffier-trésorier par intérim

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour ;
 - 2.2 Compte-rendu de la mairesse.
3. Procès-verbal
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 ;
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2025.
4. Demandes spéciales
5. Correspondance
6. Trésorerie
 - 6.1 Adoption de la liste des comptes du 8 juillet 2025.
7. Rapport des comités / Dépôts divers documents
 - 7.1 Dépôt du rapport des permis du mois de juin 2025.
8. Règlementation
 - 8.1 Adoption du projet de règlement 80-16 pour abroger le règlement 80-15 pour le remplacer par le règlement 80-16 fixant le remboursement de l'entièreté des frais de non-résident ;
 - 8.2 Adoption du projet de règlement numéro 135 concernant la tarification de la salle de conditionnement et la location du gymnase.
9. Demandes
 - 9.1 Demande de gratuité pour le programme P.I.E.D. ;
 - 9.2 Demande de remboursement pour problème d'égouts du 72, rue Principale ;
 - 9.3 Autorisation de dépense du contrat d'entretien *Conseil sans papier* ;
 - 9.4 Autorisation montant de 5 000 \$ pour le Club des petits déjeuners ;
 - 9.5 Adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risque ;
 - 9.6 Acceptation de soumission pour vérification des débitmètres de la compagnie Cyr système inc.;
 - 9.7 Demande d'ajout d'une lumière de rue dans le rang des Chalets ;
 - 9.8 Demande d'autorisation de dépenses pour la remise à neuf des têtes de filtre, panneaux d'injection et autres items à la station de filtration d'eau ;
 - 9.9 Demande de déplacement de la scène par le Club de l'Âge d'Or pour la marelle ;
 - 9.10 Annulation et remplacement de la résolution #24-1226 pour le remboursement du fonds de roulement 2024 ;
 - 9.11 Résolution d'appui pour une demande au gouvernement relativement à la prise en charge des plastiques agricoles ;
 - 9.12 Demande de remboursement du 2793, rang de la Rivière-de-l'Est pour urgence nettoyage ponceau ;

ORDRE DU JOUR (Suite)

- 9.13 Demande de gratuité pour la location du local des organismes à Educo-Pop des Bois-Francis pour la saison automne 2025 et hiver 2026 ;
- 9.14 Demande d'autorisation pour entretien de cours d'eau Lemire-Aucoin, branche no 2 ;
- 9.15 Demandes d'acceptation des coûts d'équipements, autorisation d'engagement d'un pompier volontaire et d'un consultant pour préparer devis pour l'achat d'une unité d'urgence du SSI ;
- 9.16 Demande d'autorisation de dépense pour travaux du ponceau dans le rang de la Rivière-de-l'Est.

10. Période de questions

11. Clôture de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente à 19 h.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour est déposé aux membres du conseil pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Guenet et appuyé par le conseiller Richard Gélinas que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2.2 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE

La mairesse fait le compte-rendu aux citoyens de ce qui a été réalisé dans le dernier mois et explique le fonctionnement de la salle de conditionnement physique.

3. PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Langlois, appuyé par le conseiller Richard Gélinas et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025.

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Gélinas, appuyé par la conseillère Sarah Lamontagne et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2025.

4. DEMANDES SPÉCIALES

5. CORRESPONDANCE

6. TRÉSORERIE

25-0707

6.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DU 8 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés datée du 8 juillet 2025 en vertu des dépenses incompressibles ainsi que de la délégation d'autoriser des dépenses et d'autoriser des paiements du directeur général et greffier-trésorier par intérim en conformité selon le règlement n° 118 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Langlois, appuyé par la conseillère Mélanie Guenet et résolu que soit approuvée la liste des comptes du 8 juillet 2025, qui totalise un montant des déboursés de 511 624,98 \$ et que soit autorisé leur paiement immédiatement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 8 juillet 2025

Jocelyn Jutras, directeur général et greffier-trésorier par intérim

7. RAPPORT DES COMITÉS/DÉPÔTS DIVERS DOCUMENTS

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DU MOIS DE JUIN 2025

Le greffier-trésorier Jocelyn Jutras dépose le rapport des permis du mois de juin 2025.

8. RÈGLEMENTATION

25-0708

8.1 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 80-16 POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 80-15 POUR LE REMPLACER PAR LE RÈGLEMENT 80-16 FIXANT LE REMBOURSEMENT DE L'ENTIÈRETÉ DES FRAIS DE NON-RÉSIDENT

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé pour le projet de règlement no 80-16 pour abroger le règlement no 85-15 fixant le remboursement de l'entièreté des frais de non-résident lors de la séance ordinaire du 3 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée à ce projet à la suite de cet avis de motion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Guenet, appuyé par la conseillère Marlène Langlois et résolu que soit adopté le projet de règlement no 80-16 pour abroger le règlement 80-15 et le remplacer par le règlement 80-16 fixant le remboursement de frais de non-résident.

25-0709

8.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 135 CONCERNANT LA TARIFICATION DE LA SALLE DE CONDITIONNEMENT ET LA LOCATION DU GYMNASSE.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé pour le projet de règlement no 135 concernant la tarification de la salle de conditionnement physique et la location du gymnase lors de la séance extraordinaire du 7 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée à ce projet à la suite de cet avis de motion ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Gélinas, appuyé par la conseillère Mélanie Guenet et résolu que soit adopté le projet de règlement no 135 concernant la tarification de la salle de conditionnement physique et la location du gymnase.

9. DEMANDES

25-0710

9.1 DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LE PROGRAMME P.I.E.D.

CONSIDÉRANT la proposition de la responsable du programme P.I.E.D. par le CIUSSS spécialisé pour les aînés d’offrir ce programme dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT l’intérêt de plusieurs contribuables pour y participer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sarah Lamontagne, appuyé par la conseillère Marlène Langlois et résolu que soit autorisée l’utilisation de la grande salle du centre communautaire gratuitement pour le programme P.I.E.D. offert par le CIUSSS pour la saison 2025-2026.

25-0711

9.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR PROBLÈME D’ÉGOUTS DU 72, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la propriété du 72, rue Principale a eu un refoulement d’égout le vendredi 6 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal était fermé ce vendredi 6 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait venir un entrepreneur soit Hamel mini-travaux pour faire débloquer ledit tuyau ;

CONSIDÉRANT QUE le tuyau principal des égouts appartenant à la municipalité, était bloqué ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Gélinas, appuyé par la conseillère Mélanie Guenet que soit autorisé le remboursement de frais de de la facture aux propriétaires du 72, rue Principale pour la somme de 804,83 \$.

25-0712

9.3 AUTORISATION DE DÉPENSE DU CONTRAT D’ENTRETIEN CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT QU’UNE offre de service pour le contrat d’entretien et de soutien annuel a été proposée par PG Solutions pour la plateforme Conseil sans papier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Langlois, appuyé par la conseillère Sarah Lamontagne et résolu que soit autorisée la dépense pour l’entretien de la plateforme Conseil sans papier par PG Solutions au montant de 1 852 \$ plus taxes.

25-0713

9.4 AUTORISATION D’UN MONTANT DE 5 000 \$ POUR LE CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un montant de 5 000 \$ en subvention de la Caisse Desjardins des Bois-Francs pour un projet des loisirs en 2021, mais n’a pas pu être réalisé ;

CONSIDÉRANT QUE le Club des petits déjeuners est chapeauté par les Loisirs de Sainte-Clotilde-de-Horton ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Guenet, appuyé par la conseillère Marlène Langlois et résolu que soit autorisé le transfert de 5 000 \$ aux Loisirs de Sainte-Clotilde pour le Club des petits déjeuners afin d’aider aux activités courantes de ce comité.

25-0714

9.5 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

CONSIDÉRANT l’entrée en vigueur du schéma de couverture de risque le 23 mars 2009 ;

CONSIDÉRANT l’article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l’application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l’obligation d’adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d’activités pour l’exercice précédent ;

- 25-0714 **9.5 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE (suite)**
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sarah Lamontagne, appuyé par le conseiller Richard Gélinas et résolu que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton approuve le rapport annuel d'activités 2024 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.
- 25-0715 **9.6 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES DE LA COMPAGNIE CYR SYSTÈME INC.**
CONSIDÉRANT la soumission de CYR système inc. pour la calibration des débitmètres pour le système d'aqueduc ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Guenet, appuyé par la conseillère Marlène Langlois et résolu que soit autorisée la dépense de 1 850 \$, taxes en sus pour la vérification des débitmètres de l'aqueduc par Cyr système inc.
- 25-0716 **9.7 DEMANDE D'AJOUT D'UNE LUMIÈRE DE RUE DANS LE RANG DES CHALETS**
CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen d'ajouter une lumière de rue dans le rang des Chalets à la hauteur de l'adresse du 1291 pour la sécurité des piétons et cyclistes.
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Gélinas, appuyé par la conseillère Marlène Langlois et résolu que soit vérifié la possibilité de réorienter la lumière déjà présente près de la courbe, sinon une étude sera faite pour la possibilité d'améliorer l'éclairage dans ce secteur.
- 25-0717 **9.8 DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA REMISE À NEUF DES TÊTES DE FILTRE, PANNEAUX D'INJECTION ET AUTRES ITEMS À LA STATION DE FILTRATION D'EAU**
CONSIDÉRANT l'offre de service proposée par Magnor Inc. pour l'entretien de la station de filtration d'eau ;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 124-21 sur la gestion contractuelle lui permettant d'accepter une soumission de gré à gré sur certaines conditions ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Langlois, appuyé par la conseillère Sarah Lamontagne et résolu que soit acceptée l'offre de service de 54 807,07 \$, taxes en sus selon les modalités de paiements par Magnor Inc. pour la remise à neuf des têtes de filtres, panneaux d'injection et autres items à la station de filtration d'eau.
- 25-0718 **9.9 DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE LA SCÈNE PAR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR**
CONSIDÉRANT QUE la demande par le Club de l'âge d'Or de déplacer la scène lors de leur saison de marelle pour y insérer un nouveau tapis ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Langlois, appuyé par le conseiller Richard Gélinas et résolu que soit autorisé le déplacement de la scène à l'arrière de la grande salle pour la saison de marelle 2025-2026. La municipalité vérifiera la possibilité de subvention afin de remplacer la scène par une qui sera plus polyvalente.
- 25-0719 **9.10 ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION #24-1226 POUR LE REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT 2024**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution numéro 24-1226 qui modifiait la résolution numéro 24-1018 relative au remboursement de fonds de roulement qui autorisait initialement un remboursement de 12 591,84 \$ et ensuite une correction du montant de 13 749,37 \$;

25-0719

9.10 ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION #24-1226 POUR LE REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT 2024 (suite)

CONSIDÉRANT QUE cette résolution doit être annulée et remplacée afin de corriger certains éléments, notamment le montant de 59 190,86 \$ emprunté au fonds de roulement pour le camion Ford Transit 2023 et le solde disponible non affecté au fonds de roulement au montant de 57 475,80 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sarah Lamontagne, appuyé par le conseiller Richard Gélinas et résolu que soit annulée et remplacée la résolution numéro 24-1226 pour le remboursement du fonds de roulement par les informations suivantes :

QU'autoriser le remboursement du fonds de roulement au montant de 13 748,98 \$ pour l'année 2024. Ce montant correspond à la somme du dernier versement (4 100 \$) des dix (10) prévus pour le règlement sur la coupe de bois, du 7^e versement (3 401,60 \$) des dix (10) prévus pour la réfection du plancher du centre communautaire, du 4^e versement (2 218 \$) des dix (10) prévus pour la remorque chauffante, du 2^e versement (1 157,59 \$) des cinq (5) prévus pour rembourser le prêt des bollards et du premier versement de (2 871,79 \$) des cinq (5) prévus pour rembourser l'achat du photocopieur, de la plaque vibrante et de la déchiqueteuse.

QUE l'année 2024, un emprunt au fonds de roulement a été fait pour l'achat du Ford Transit 2023 au montant de 56 104,14 \$. Tout ceci ramenant le solde disponible au fonds de roulement à 49 708,94 \$.

25-0720

9.11 RÉSOLUTION D'APPUI POUR UNE DEMANDE AU GOUVERNEMENT RELATIVEMENT À LA PRISE EN CHARGE DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QU'AgriRECUP est, depuis 2023, le seul organisme reconnu par le gouvernement pour assurer la gestion et la valorisation des plastiques agricoles réglementés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises* (RRVPE) (rlrq, c. q-2, r.40.1) ;

CONSIDÉRANT QU'AgriRECUP ne reçoit pas le financement attendu puisque les écofrais que doivent payer les fabricants de plastiques agricoles à AgriRECUP ne sont pas collectés en totalité, amputant ainsi le budget d'opération de l'organisme et entraînant des contraintes financières importantes ;

CONSIDÉRANT QU'UN programme régional de collecte à la ferme des plastiques agricoles a été mis en place dans la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE le manque de financement d'AgriRECUP nuit considérablement au déploiement et à l'efficacité des collectes à la ferme sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Marlène Langlois, appuyé par la conseillère Mélanie Guenet et résolu que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton demande au Gouvernement du Québec de prélever les écofrais auprès des fabricants de plastiques agricoles et finance de manière adéquate AgriRECUP afin de rendre possible le recyclage efficace des plastiques agricoles.

QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton demande au Gouvernement du Québec d'exercer les sanctions pécuniaires prévues à son règlement pour les fabricants qui ne se conforment pas aux obligations qui en découlent.

QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton demande qu'il soit rendu obligatoire d'indiquer sur les factures des plastiques agricoles si les écofrais sont inclus dans le prix afin que les producteurs agricoles soient en mesure de savoir si ces écofrais leur sont facturés ou non.

QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton achemine cette résolution à madame Stéphanie Allard, responsable du bureau Richmond-Arthabaska, monsieur Sébastien Schneeberger, Député de Drummond-Bois-Francs, à monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Donald Martel, Député de Nicolet-Bécancour, à monsieur Francis Gauthier, coordonnateur principal chez AgriRECUP, UPA (Victoriaville et ses environs et Bois-Francs).

25-0721

9.12 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU 2793, RANG DE LA RIVIÈRE-DE-L'EST POUR URGENCE NETTOYAGE DE PONCEAU

CONSIDÉRANT QUE la propriété du 2793, rang de la Rivière-de-L'Est a eu un refoulement dans la maison le samedi 8 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal était fermé ce samedi 8 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT l'urgence de débloquer le fossé et le ponceau afin de de remédier à la problématique ;

CONSIDÉRANT le nettoyage d'urgence d'un ponceau qui a dû être fait par le propriétaire du 2793, rang de la Rivière-de-l'Est ;

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux de nettoyage devait être faite par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Gélinas, appuyé par la conseillère Sarah Lamontagne et résolu que soit autorisé le remboursement d'un montant de 1 322,22 \$ aux propriétaires du 2793, rang de la Rivière-de-l'Est pour une partie de nettoyage d'un ponceau en urgence.

25-0722

9.13 DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU LOCAL DES ORGANISMES À EDUCO-POP DES BOIS-FRANCS POUR LA SAISON AUTOMNE 2025 ET HIVER 2026

CONSIDÉRANT qu'Educo-Pop est un organisme communautaire qui offre des cours de français et de mathématiques de base ainsi que des ateliers « Je chatouille mon cerveau » à la population de Sainte-Clotilde-de-Horton qui sont gratuits ;

CONSIDÉRANT la demande pour réserver le local des organismes les lundis gratuitement pour les sessions d'automne 2025 et d'hiver 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Guenet, appuyé par la conseillère Marlène Langlois et résolu que soit autorisée la location du local des organismes à Educo-Pop pour la session d'automne 2025 et d'hiver 2026, et ce, gratuitement.

25-07-23

9.14 DEMANDE D'AUTORISATION POUR ENTRETIEN DU COURS D'EAU LEMIRE-AUCOIN, BRANCHE NUMÉRO 2

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska a la compétence des interventions de travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a envoyé à la municipalité une demande d'intervention de travaux d'entretien à la municipalité pour la branche numéro 2 du cours d'eau Lemire-Aucoin ;

CONSIDÉRANT QUE les raisons de la demande sont une accumulation de sédiments ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Gélinas, appuyé par la conseillère Sarah Lamontagne et résolu que soit autorisée l'intervention de travaux d'entretien de la branche numéro 2 du cours d'eau Lemire-Aucoin. La répartition des coûts du cours d'eau sera faite au pied linéaire.

25-0724

9.15 DEMANDES D'ACCEPTATION DES COÛTS D'ÉQUIPEMENTS, AUTORISATION ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE ET D'UN CONSULTANT POUR PRÉPARER DEVIS POUR ACHAT D'UNE UNITÉ D'URGENCE DU SSI

CONSIDÉRANT les recommandations proposées par le comité intermunicipal incendie en date du 30 avril 2025 pour l'achat d'équipement d'incendie ;

CONSIDÉRANT les prix reçus pour 20 ensembles pantalons-manteaux au coût de 56 985,80 \$, taxes en sus par la compagnie Protection incendie et qui était le moins cher ;

CONSIDÉRANT les prix reçus pour 20 paires de gants et cagoules au coût de 3 560 \$, taxes en sus par la compagnie Aerofeu qui était le moins cher ;

25-0724

9.15 DEMANDES D'ACCEPTATION DES COÛTS D'ÉQUIPEMENTS, AUTORISATION ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE ET D'UN CONSULTANT POUR PRÉPARER DEVIS POUR ACHAT D'UNE UNITÉ D'URGENCE DU SSI (suite)

CONSIDÉRANT le besoin d'un spécialiste pour préparer le devis pour l'achat d'une unité d'urgence et que la firme Alain Côté Consultant inc. a fait une offre de service au montant de 4 500 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embaucher M. Guillaume Durocher à titre de chauffeur de camion incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélanie Guenet, appuyé par le conseiller Richard Gélinas et résolu que soit accepté les coûts d'équipements pour les ensembles de pantalons-manteaux au montant de 56 985,80 \$, des gants et des cagoules au montant de 3 560 \$, de mandater la firme Alain Côté Consultant inc. afin de préparer le devis d'appel d'offres pour l'unité d'urgence au coût de 4 500 \$, taxes en sus et enfin d'autoriser l'embauche du pompier volontaire monsieur Guillaume Durocher à titre de chauffeur de camion incendie.

25-0725

9.16 DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSE POUR TRAVAUX DU PONCEAU DANS LE RANG DE LA RIVIÈRE-DE-L'EST

CONSIDÉRANT la réparation d'urgence d'un ponceau dans le rang de la Rivière-de-l'Est à la suite à des pluies abondantes survenues dans la dernière semaine ;

CONSIDÉRANT l'offre de service par J. Noël Francoeur inc. pour la réparation au coût de 4 225 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Gélinas, appuyé par la conseillère Marlène Langlois et résolu que soit autorisée la réparation du ponceau dans le rang de la Rivière-de-l'Est par l'entreprise J. Noël Francoeur inc. au montant de 4 225 \$, taxes en sus.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

25-0726

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant traités, il est proposé par la conseillère Marlène Langlois que la séance soit levée à 20 h 13.

SIGNÉ

Julie Ricard, mairesse

SIGNÉ

Jocelyn Jutras, directeur général
et greffier-trésorier par intérim

Je, Julie Ricard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec et renonce à mon droit de veto. La mairesse a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

SIGNÉ

Julie Ricard, mairesse



LISTE DES COMPTES PRÉSENTÉS À
LA SÉANCE DU 8 juillet 2025

COMPTES PAYÉS			
PAR PRÉLÈVEMENT			
412	HYDRO-QUÉBEC (304)	ÉLECTRICITÉ DISTRIBUTION	2 212.45
413	HYDRO-QUÉBEC 510	ÉLECTRICITÉ ÉCLAIRAGE DES RUES	1 417.13
414	HYDRO-QUÉBEC (049)	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE	295.30
415	VIDÉOTRON S.E.N.C.	TÉLÉPHONE CELLULAIRE	229.95
416	MINISTÈRE DES FINANCES	PREMIER VERSEMENT SQ	82 493.00
417	ACCEO SOLUTION INC.	FRAIS TRANSFERT JUIN 2025	29.66
418	DESJARDINS	RVER JUIN 2025	826.35
419	HYDRO-QUÉBEC (049)	ÉLECTRICITÉ CHALET DE SERVICES	165.27
420	HYDRO-QUÉBEC 510	ÉLECTRICITÉ ÉCLAIRAGE DES RUES	1 371.95
421	BENEVA ASSURANCE	ASSURANCE COLLECTIVE	1 867.44
422	MINISTÈRE DU REVENU	DAS JUIN 2025	9 618.19
423	AGENCE DE REVENU DU CANADA	DAS RÉGULIER JUIN 2025	194.02
424	AGENCE DE REVENU DU CANADA	DAS RÉDUIT JUIN 2025	3 117.34
425	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, CENTRE ADMINISTRATIF	187.20
426	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, BIBLIO.	58.70
427	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, STATION D'EAU	146.70
428	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, CENTRE COMMUNAUTAIRE	55.08
429	VIDÉOTRON S.E.N.C.	TÉLÉPHONE CELLULAIRE	209.24
430	VISA	FRAIS POSTE, ESSENCE, COMITÉ EMB.	427.25
TOTAL DES RETRAITS PRÉAUTORISÉS			104 922.22
	SALAIRES	PÉRIODE 22	4 865.01
	SALAIRES	PÉRIODE 23	5 064.06
	SALAIRES	PÉRIODE 24	4 850.56
	SALAIRES	PÉRIODE 25	5 007.68
	SALAIRES	PÉRIODE 26	5 073.25
TOTAL DES DÉBOURSÉS SALAIRES			24 860.56
CHÈQUES			
11288	ASPHALTE RDA	ASPHALTE, VOIRIE	264.44
11289	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FR.	CONTRIB. GYMNASÉ, ÉCOLE SAPINIÈRE	329 508.00
11290	UN GOÛT DU MIEL	BUFFET BÉNÉVOLE BIBLIO	137.97
11291	CHÈQUE ANNULÉ		
11292	VENESSA WHITHE	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	525.00
11293	ENTREPRISES MMR TURCOTTE INC.	FAUCHAGE FOSSES	4 895.10
11294	EXCAVATION GAÉTAN DESLANDES	NIVELLAGE DIVERS ROUTES ET RANGS.	6 593.82
11295	STÉPHANIE FAUCHER	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	160.00
11296	GARDERIE MADAME COCO	ENTENTE PARC LANDRY (2024-2025)	200.00
11297	RENAUD-BRAY	LIVRES, BIBLIO	332.37
11298	LÉO LOTTINVILLE	LAVAGE VITRES CENTRE COMMUN.	280.00

11299	NOTRE-DAME-DU-BON CONSEIL VILL	CONTRIBUTION INCENDIE	6 883.25
11300	GERVAIS PEDNEAULT	CLÉS CHALET DE SERVICES	19.67
11301	SANI-SÉCUR G.B.	FOURNITURE CENTRE COMMUNAUTAIRE	84.64
11302	URGENCE BOIS-FRANCS	FOURNITURE TROUSSE PREMIER SOINS	89.99
11303	TRANSPORT DENIS VINCENT INC.	SABLE, CARRÉ JEU ET VOLLEYBALL, BAL.	378.16
		TOTAL DES CHÈQUES	350 352.41
PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES			
1044	ANNULÉ		
1045	ASPHALTE DRUMMOND	ASPHALTE VOIRIE	713.99
1046	JOCELYN JUTRAS	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION ÉLEC.	167.00
1047	PELOUSE 2 AS	PREMIER VERS. ENTRETIEN PELOUSE	5 269.69
1048	STÉPHANIE ROY	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION ÉLEC.	50.00
1049	NETTOYAGE DU NORD ENR	ENTRETIEN HOTTE CUISINE	505.89
1050	ÉTIQUETTE PMW (AXIN)	10 COROPLASSTES, LOISIR	172.46
1051	BUROPRO	CONTRAT FRAIS PHOTOCOPIE JUIN 2025	1 691.35
1052	CONDOR CHIMIQUE INC.	COLASSE, VOIRIE	457.60
1053	CONTRO LECTRIC ENR.	RÉPARATION LUMIÈRES RUES	1 015.36
1054	MARTHE DÉSILETS	FRAIS DÉPLACEMENT ET FOURNITURE	113.02
1055	9302-3703 QUÉBEC INC.	ESSENCE	732.02
1056	MEGABURO	FOURNITURE BUREAU	354.29
1057	MRC D'ARTHABASKA	COLLEC., VIDANGES ET TRANSPORT MAI	10 335.94
1058	PROTECTION INCENDIE MCI	INSPECTION EXTINCTEUR CUISINE	221.90
1059	PRO CIE NET INC	ENTRETIEN CENTRE COMMUN. JUIN AITAIRE	1 927.27
1060	RHESUS INC.	TRANSFERT DONNÉS SERVEUR	688.21
1061	GROUPE COLAS QUÉBEC INC.	ASPHALTE, VOIRIE	3 102.34
1062	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	FRAIS POSTE	124.26
1063	SPAD	ENTENTE 2 ^E VERS. (JUILLET À DÉCEMBRE)	3 490.87
1064	THOMAS CAYA (1982) INC.	FOURNITURE LOISIR ET VOIRIE	356.33
		TOTAL PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES	31 489.79
		GRAND TOTAL	511 624.98